

LES ANNONCES LANDAISES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

SAMEDI 16 FÉVRIER 2019 - N° 3841 - 1,10 € - 75^e ANNÉE

L'INTERVIEW p.3

CASTETS LA NOUVELLE VAGUE

Rencontre
avec Philippe Mouhel,
maire de Castets

LES ANNONCES LANDAISES et LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

12, rue du IV Septembre - 40000 Mont-de-Marsan
Tél. 05 58 45 03 03 - Fax 05 58 06 37 23
E-mail : contact@annonces-landaises.com
Rédaction : redaction@annonces-landaises.com

120, av. G. Clemenceau - 40100 Dax
Tél. 05 58 74 02 02 - Fax : 05 58 74 38 42



LE GROSSISTE METRO TESTE LA FERME URBAINE

Faire pousser son basilic et son persil au cœur des villes : le grossiste Metro a ouvert sa première ferme urbaine, en collaboration avec une start-up berlinoise, dans l'enceinte même de son magasin de Nanterre. Nouvelle tendance, ces fermes high-tech produisent des végétaux en circuit fermé.

L'adresse est bucolique, le paysage, beaucoup moins. Et pourtant... Au 5 rue des Grands-Prés, dans la ZAC des Pâturages, à Nanterre, en région parisienne, est implanté l'immense entrepôt gris de Metro, premier fournisseur de la restauration collective. Dès l'entrée, les clients visualisent, sur leur droite, de hautes armoires transparentes où poussent des herbes aromatiques, disposées sur sept étages de plateaux : c'est la ferme urbaine indoor que l'enseigne -98 entrepôts en France, pour un chiffre d'affaires de 4,2 milliards d'euros – a inaugurée en novembre dernier. Sur les étagères, on peut trouver du basilic thaï, de la coriandre, du cresson ou de la moutarde... Au total, 13 variétés d'herbes aromatiques et quatre micro-végétaux. « Cette installation nous permet de proposer des herbes aromatiques de première fraîcheur, toute l'année, et pourra d'ailleurs s'étendre à de nouvelles variétés. Nous voulons garantir une offre très large. Demain, nous pourrions même répondre à des demandes exclusives de nos clients », expliquait Benoît Feytit, directeur général de Metro France, lors de l'inauguration de la ferme urbaine.

FERME HYPER-TECHNOLOGIQUE

Ce sont les salariés d'Infarm, la start-up allemande qui a réalisé la structure, qui veillent sur cette ferme hyper-technologique, où aucune place n'est laissée aux aléas de la nature. Concrètement, les graines sont d'abord germées dans un entrepôt à proximité, puis amenées dans la ferme Indoor. Là, elles poussent dans une espèce de tourbe neutre. Les apports en eau, son pH, et ceux de toutes les substances nécessaires (phosphore, azote, potassium, calcium...), ainsi que la température et l'humidité ambiante, sont gérés et monitorés grâce à un dispositif d'une vingtaine de capteurs. Sur son smartphone, Florian Cointet, général manager Paris de Infarm, peut tout téléguider. Par exemple, faire varier la luminosité ou l'humidité afin de moduler la rapidité de croissance des plantes. « Ce n'est pas du bio car la culture est hors-sol, mais nous n'utilisons pas de pesticides », précise-t-il.

UNE PISTE POUR NOURRIR L'HUMANITÉ ?

D'après Infarm, le bilan écologique de ces fermes est vertueux : la lumière est fournie par des LED basse consommation et « cela réduit la consommation d'eau de 95 % par rapport à l'agriculture classique », poursuit Florian Cointet. La start-up estime que cette ferme leur permet de produire en deux mètres carrés ce que produit l'agriculture conventionnelle en 500 m². Pour cette ferme pilote, l'équipe prévoit une collaboration avec AgroParitech, institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, notamment sur une évaluation de l'empreinte carbone du dispositif. C'est dans le cadre de la RSE, Responsabilité sociétale des entreprises, que depuis deux ans, Metro a commencé à s'intéresser aux technologies de l'agriculture urbaine. L'entreprise a déjà développé un autre projet en Allemagne, toujours avec Infarm. Cette start-up, fondée il y a trois ans à Berlin par deux frères israéliens, compte actuellement 200 salariés. L'entrepôt de Nanterre représente leur premier projet en France, et trois autres sont en gestation pour l'Europe. Et la société qui produit déjà des salades pour un restaurant en Allemagne, entend bien diversifier son activité, par exemple avec la production de tomates, qui est pour l'instant au stade de la recherche et développement. « Nous montrons que l'on peut faire de la nourriture « sustainable » et accessible à tous, pour faire face aux enjeux écologiques, comme l'utilisation des ressources naturelles, et aux enjeux de croissance de la population urbaine. Nous serons 9 milliards en 2050, pour la plupart en zone urbaine. Nous voulons participer et montrer au monde que c'est possible », explique Erez Galonska, l'un des fondateurs de la start-up Infarm. Mais, l'enjeu est également celui du territoire. « Avant d'être une ville industrielle au XX^e siècle, Nanterre fournissait Paris en produits maraîchers. Ce projet s'inscrit dans le schéma que nous essayons de développer de retour à la nature dans la ville », a rappelé Jean-Paul Ciret, l'adjoint au maire à l'environnement.

Anne DAUBRÉE

CASTETS LA NOUVELLE VAGUE



© DR

Boostée par sa situation à la sortie de l'échangeur de l'A63, l'activité économique de Castets connaît un fort développement. Entre bassin à vagues artificielles, implantations ou expansions d'entreprises en série et réhabilitation du centre-bourg... Le point avec Philippe Mouhel, le maire de la commune.

Les Annonces Landaises : L'annonce d'un bassin à vagues artificielles, par les investisseurs privés de Wavelandes Atlantique sur Castets pour 2020 a fait couler beaucoup d'encre. Où en est le projet ?

Philippe Mouhel : Compte tenu des contraintes d'instruction du dossier, le dépôt de permis de construire est prévu pour l'été. Avec le délai de recours des tiers et l'enquête publique, la réponse devrait intervenir début 2020. Le projet a une bonne année de retard sur un agenda initial serré. Mais, l'investisseur procède étape par étape. Il a pris le temps de réaliser toutes les études environnementales avant de le présenter. Je suis partisan de ce projet que je défendrai jusqu'au bout. Il se réalisera et il me semble préférable que ce soit à Castets, notamment pour éviter de bétonner la côte.

LAL : Quels sont aujourd'hui les principaux investissements en cours sur les zones d'activités ?

P. M. : Les entreprises poursuivent leur développement sur Castets qui est aujourd'hui le poumon économique de la Communauté de communes Côte Landes Nature. Avec le déménagement de la base logistique d'Intermarché de Saint-Paul-lès-Dax et l'effectif qui passe de 200 à 400 personnes, nous accueillons désormais plus de 2200 salariés. La DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques) envisage d'ouvrir une nouvelle unité pour laquelle Castets est en concurrence avec l'Inde. Le groupe suisse Firmenich, véritable colosse de la chimie parfumerie, client de la DRT, va également s'agrandir sur place. L'hôtelière qui a déjà implanté l'hôtel Les Bruyères, puis le restaurant devenu Hippopotamus,

projette de créer un nouveau concept hôtelier avec dortoirs, chambres familiales et studios pour la clientèle de cyclistes qui s'accroît depuis que nous avons créé les voies douces. Avec ses associés, elle va également réaménager le centre routier et agrandir le restaurant Le Relais. Une offre en box de stockage, un loueur de voitures s'apprêtent à s'implanter. L'ouverture d'un parc de réalité virtuelle est aussi prévue pour le 20 juin prochain.

LAL : Comment la Ville accompagne-t-elle cette croissance de l'activité ?

P. M. : La commune va ouvrir une aire de camping-cars en avril avec 20 emplacements sous les pins, et attribuer dans l'année 9 hectares arborés au bord de la rivière, à 200 mètres du futur parc aquatique, pour la création d'un

CASTETS LA NOUVELLE VAGUE



camping dont l'ouverture devrait intervenir en 2020. Le plan local d'urbanisme voté en 2017 permet d'urbaniser de manière cohérente, en gardant la maîtrise des terrains communaux, acquis avec beaucoup de pertinence par mes prédécesseurs. Le Schéma de cohérence territoriale également achevé au niveau de la communauté de communes tient compte de l'essor économique de Castets.

LAL : Des investissements du côté du centre-bourg ?

P.M. : La dynamisation du centre-bourg est un travail de longue haleine. Elle demande des investissements que nous finançons grâce à la vente de terrains, sans emprunt et sans puiser dans nos économies. Les aménagements des voiries seront terminés d'ici le milieu de l'année. Nous inaugurerons dans quelques mois la Halle du partage. Elle réunira l'espace de travail partagé pour les entreprises, un local tremplin pour tester son activité commerciale, mais aussi la friperie du Secours catholique, l'Amap, la régie des fêtes et la Banque alimentaire. Elle sera

dotée d'une place de 400 mètres carrés pour accueillir les animations. Nous allons installer en face une maison de santé pluridisciplinaire. Castets n'est pas un désert médical, mais quand nos trois médecins vont partir à la retraite d'ici 10 ans, il sera trop tard pour attirer qui que ce soit. Nous anticipons et travaillons avec les professionnels.

LAL : Quels sont, pour vous, les enjeux de l'évolution démographique ?

P.M. : Castets comptait 2 388 habitants lors du recensement de 2016. Nous commençons à bénéficier des flux du sud comme les villes voisines et du souhait des salariés qui travaillent sur place de se rapprocher de leur activité. Avec nos infrastructures actuelles -écoles, centre de loisirs, garderie, complexe sportif, médiathèque, Ehpad-, nous sommes outillés pour accueillir 2800 personnes. Il est donc important de maîtriser notre évolution démographique dans la mesure où nous devons à la fois loger les seniors qui ne peuvent plus vivre dans leur maison, mais dont la vie est ici, et les jeunes en

activité. Notre objectif est de densifier le cœur de ville, en privilégiant la mixité entre les lots libres et les logements sociaux, tout en préservant les maisons anciennes et le poumon vert en centre-bourg.

Une enquête menée à l'occasion du congrès des maires en novembre dernier révèle que seulement 45 % des maires de petites communes envisagent de se représenter en 2020. Est-ce votre cas ?

P.M. : La logique veut que oui. Je comprends les difficultés des maires qui n'ont pas de budget. Mais, pour ma part, je n'ai pas le blues et je suis combatif. Le mouvement des gilets jaunes a montré aux « sachants » et aux dirigeants l'utilité et la proximité des maires. C'est naturel dans le fonctionnement de nos petites communes. Il y a 10 ans, au moment de Klaus, les gens sont venus où ? À la mairie. Et après l'attentat contre « Charlie Hebdo », c'est aussi à la mairie qu'ils se sont retrouvés spontanément.

Propos recueillis par Nelly BÉTAILLE

LES INVESTISSEMENTS EN COURS

2019

Aire de camping-cars : 150 000 euros
Aménagement du cœur de bourg (dont réseaux d'eau et d'assainissement) : 2 millions d'euros
Lotissement de 24 lots en cours de viabilisation

2020

Halle du Partage : 750 000 euros
Maison de la santé : 2,6 millions d'euros
Sur 1 200 m² avec l'implantation de la pharmacie et de 18 professionnels de santé.

En projet

En partenariat avec le promoteur Tequio : 60 logements sur 1,5 hectare en centre-bourg avec huit lots libres, trois collectifs sociaux, 10 maisons jumelées et une résidence pour jeunes actifs.

L'INTÉRIM AU BEAU FIXE

Si la dynamique du travail temporaire a tendance à s'essouffler en France en 2018, son niveau record dans les Landes s'explique en partie par plusieurs phénomènes conjoncturels.

« Le travail temporaire est revenu à son niveau le plus haut de 2007, avant la crise », se réjouit Didier Garcia, président de Prism'emploi en Nouvelle-Aquitaine. Le baromètre 2018 que vient de publier l'organisation professionnelle affiche, en effet, la création de 13 000 emplois en équivalent temps plein, même si le dynamisme semble en passe de se stabiliser, avec une progression de +1,8 % au niveau national (contre +8,5 % en 2017) et de +1,4 % (contre +11,4 % en 2017) en Nouvelle-Aquitaine.

LE BTP ET L'AGROALIMENTAIRE COMME LOCOMOTIVES

C'est dans les Landes que l'intérim tire son épingle du jeu avec une hausse de +11,3 % en 2018 (+8,3 % en 2017). Toujours tirée vers le haut par les services (+30 %), l'activité a été essentiellement boostée par deux phénomènes concomitants. « Les travaux d'élargissement de l'A63 entre Saint-Geours-de-Maremne et Benesse-Maremne expliquent en partie l'évolution dans le BTP (+21,5 %). Le bond spectaculaire dans l'agroalimentaire est, quant à lui, lié à la reprise de ce secteur durement impacté par l'épizootie de grippe aviaire en 2017. Avec des répercussions sur la distribution et donc le secteur des transports qui progresse de +15,3 % », analyse Didier Garcia. Seul le commerce perd des effectifs (-22 %), en raison du mouvement des gilets jaunes en fin d'année et d'une fréquentation touristique compromise par la météo.

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE EN FIN D'ANNÉE

Les évolutions au fil des mois dans le département rejoignent néanmoins la tendance nationale avec une montée en puissance au premier semestre (+12,5 %), puis +19,2 % au deuxième trimestre, avant un ralentissement au troisième trimestre (+11,8 %) qui s'accroît au quatrième trimestre (+3,5 %). Et si les perspectives 2019 ne se dessinent pas encore clairement, le professionnel reste plutôt confiant : « Contrairement à d'autres régions, la Nouvelle-Aquitaine dispose d'un tissu économique relativement large dans lequel un secteur d'activité vient toujours compenser l'éventuel fléchissement d'un autre ».

N. B.

ÉVOLUTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2018/2017)

Secteurs	Landes	Nouvelle-Aquitaine	France
Industrie	10,6 %	-0,1 %	-0,4 %
BTP	21,5 %	4,4 %	4,4 %
Commerce	-22,0 %	-3,2 %	0,4 %
Transports	15,3 %	3,8 %	3,8 %
Services	30,1 %	4,7 %	6,4 %
Total	11,3 %	1,4 %	1,8 %

LANDES ÉVOLUTION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le travail temporaire chez les employés est en hausse de 18,9 %, celui des ouvriers augmente de 12,6 % (+10,9 % pour les ouvriers non qualifiés et +14,2 % pour les ouvriers qualifiés). Il diminue de -1,9 % chez les cadres et professions intermédiaires, mais ils comptent pour une part modérée puisqu'ils ne représentent que 7 % de l'emploi intérimaire Landais.



© DR

SEIGNOSSE

VÉRONIQUE SANSON AU TUBE LES BOURDAINES

Corinne Barbasso-Bruas et Didier Viricel qui codirigent désormais la salle de spectacles Le Tube-Les Bourdaines, à Seignosse, annonçait lors de son inauguration, en novembre dernier, « une grande dame de la chanson française » à l'affiche pour 2019. Ce sera donc Véronique Sanson, le 6 juillet. D'ici là, Calypso Rose, reine du calypso, invitera au voyage débridé sur les rythmes antillais, le 18 mai. Les batteurs de Fills Monkey y feront vibrer la scène de leurs coups de baguettes, le 1^{er} juin. Dans le registre humoristique, c'est Manon Lepomme qui clamera haut et fort, dès le 6 avril, « Non, je n'irai pas chez le psy ! ».

PISSOS

RENCONTRE LIVRE LE 26 FÉVRIER

Pour son premier rendez-vous littéraire de l'année, à Pissos, la médiathèque des Landes invite Tiffany Tavernier, étonnante voyageuse inspirée. Pour son dernier roman, « Roissy » (éditions Sabine Wespieser), elle s'est posée dans le célèbre aéroport parisien Charles-de-Gaulle pour un bouleversant voyage immobile. La fille d'un des plus grands réalisateurs français y livre un huis clos très cinématographique, autour d'une héroïne vacillante jusque sur son identité. Une balade dans les entrailles de l'aéroport, où l'austérité du décor entre en résonance avec l'humanité des êtres croisés. Rencontre émouvante en perspective.

Mardi 26 février - 19 h - Médiathèque - 52 route de Daugnague - Pissos - 05 58 08 92 05



© DR



© DR

BOUGUE

STAGE DE THÉÂTRE LES 9 ET 10 MARS

« Construire ensemble le langage théâtral », c'est ce que propose Mathieu Boulet, comédien du théâtre Label Étoile, à Bougue, les 9 et 10 mars prochains. Deux jours de stage pour se concentrer sur le processus du jeu de l'acteur. Au programme : les exercices autour de la voix et du corps destinés à prendre conscience de la force créatrice de chacun, jeux variés pour aborder l'organisation de l'espace, la direction d'acteur, le travail sur les scènes, la question du choix artistique et enfin les prémices de la mise en scène.

Samedi 9 et dimanche 10 mars - de 10 h à 17 h - Médiathèque de Bougue - Inscriptions à partir de 14 ans - contact@labeletoile.fr - 09 75 20 15 45 / 06 81 16 54 02

PATRIMOINE

L'ADN LANDAIS D'ESPRIT DU SUD 40

« Promouvoir notre culture, refuser l'uniformisation, revendiquer notre différence, prôner la tolérance... Les Landais prennent la parole et revendiquent leur ADN en adhérant à la charte Esprit du sud 40 », a tweeté Dominique Graciet, à l'occasion du lancement de l'association qu'il préside. Comme les principales villes taurines du Gers, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône qui l'ont déjà adoptée, elle se fixe pour objectif de faire partager et transmettre les valeurs de son territoire. Une ambition qui passe par la protection et la promotion des patrimoines culturels immatériels, notamment les différentes formes de chasse, de pêche, de tauromachie, les arts et pratiques culturelles et la transmission des langues régionales. Elle regroupe déjà les chambres consulaires, l'Association des maires des Landes, la Fédération départementale des chasseurs, la Fédération de la course landaise, l'Observatoire des cultures taurines, les villes de Dax et de Mont-de-Marsan.



© DR

MONT-DE-MARSAN - VENTES DEVANT AVOIR LIEU LE JEUDI 21 MARS 2019 À 14 h30

AVOCAT	DÉTAILS DE LA VENTE	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
SELARL AQUI'LEX	VE	LOCAL À USAGE COMMERCIAL	MORCENX	24 PLACE ARISTIDE	54 400 €

AU FIL DE LA JURISPRUDENCE

François TAQUET



COTISATIONS SOCIALES CONTRAINTE : SIGNIFICATION

L'acte de signification d'une contrainte sur lequel ne figure pas l'identité du clerc n'encourt pas la nullité : aucun texte n'exige une telle mention dans les actes d'huissier. Par ailleurs, les éventuelles erreurs sur le siège social de l'entreprise, contenues dans l'acte de signification, ne peuvent non plus être une cause de nullité, l'acte ayant, en l'espèce, bien été remis au représentant légal de la personne morale destinataire. En conséquence, celle-ci ne saurait invoquer un grief provoqué par l'adresse erronée du siège social qui a été mentionnée dans l'acte. Saint-Denis de la Réunion, Chambre sociale, 11 janvier 2019, RG n°16/00694

RECOURS

Selon les dispositions de l'article R.133-3 du Code de la sécurité sociale, la contrainte peut faire l'objet d'une opposition, même si la dette n'a pas été antérieurement contestée devant la Commission de recours amiable. Le Code de la sécurité sociale ne prévoit pas, en effet, que la saisine préalable de cette commission constituerait une condition de la recevabilité de l'opposition formée par le cotisant. En l'espèce, la lettre de mise en demeure, datée du 28 septembre 2015, rappelait que le débiteur pouvait saisir la Commission de recours amiable située au siège de l'Urssaf de Lorraine, mais n'imposait en aucune manière l'exercice de cette voie de recours, avant toute opposition à contrainte qui serait formée le cas échéant par ce dernier. Nancy, Chambre sociale, section 1, 16 janvier 2019, RG n° 17/02856

DROIT DU TRAVAIL

TEMPS PARTIEL : DURÉE DU TRAVAIL

Le non-respect de la limite du tiers de la durée du travail fixée par la convention collective et un accord d'entreprise est insuffisant en soi pour justifier la requalification du contrat de travail à temps partiel modulé en contrat à temps complet, dès lors qu'il n'est pas démontré que la durée du travail du salarié a été portée à un niveau égal ou supérieur à la durée légale hebdomadaire ou à la durée fixée conventionnellement. Cass soc., 9 janvier 2019, pourvois n°s16-18177 et 17-23376

TRANSACTION

Dès lors que les parties ont valablement signé une transaction, le salarié ne peut se rétracter par un courrier postérieur à cette signature. Cass soc., 9 janvier 2019, pourvoi n°17-22788

TRAVAIL DISSIMULÉ

Le caractère intentionnel du travail dissimulé ne peut se déduire du seul recours à un contrat inapproprié. Cass soc., 9 janvier 2019, pourvoi n°17-21939

PRÉVOYANCE : INFORMATION SALARIÉ

Le salarié est fondé à solliciter le remboursement des cotisations prélevées sur son salaire pour le financement des garanties collectives de prévoyance souscrites par l'employeur, dès lors qu'il n'a été informé ni de l'existence de ces garanties, ni de la possibilité de ne pas y adhérer et que l'employeur n'a pas respecté son obligation quant à la remise de la notice d'information relative à celles-ci. Paris, 4 décembre 2018, RG n° 16/04340

SANCTIONS DISCIPLINAIRES : PROCÉDURE

L'employeur qui, ayant connaissance de divers faits commis par le salarié, qu'il considérait comme fautifs, choisit de n'en sanctionner que certains, ne peut plus, ultérieurement, prononcer une nouvelle mesure disciplinaire pour sanctionner les autres faits antérieurs à la première sanction. Cass.soc., 16 janvier 2019, pourvoi n° 17-22557

APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification :

COMMUNE DE BETBEZER D'ARMAGNAC

M. Gérard TALES, Maire
Mairie de Betbezer d'Armagnac, Place Georges Lamothe 40240 Betbezer d'Armagnac
Tél : 05-58-44-86-79 - Mail : mairie.betbezer40@orange.fr

Procédure adaptée selon l'Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Objet du marché : Sécurisation et revitalisation du centre Bourg

Lot unique : voirie

Date et délai d'exécution des travaux envisagés : 10 semaines à partir de fin mai 2019

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des candidatures

Retrait des dossiers : Demande par mail à Mairie de Betbezer d'Armagnac mairie.betbezer40@orange.fr ou être retirés sur la plateforme : <https://marchespublics.landespublic.org>

Remise des offres : Les offres seront dématérialisées sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date limite de remise des candidatures fixée au 11 mars 2019 à 17 H

Critères d'attribution : Valeur prix des prestations 70 % - Mémoire technique 30 %

Renseignements administratifs et techniques : voir règlement de consultation

Date d'envoi à la publication : le 04 février 2019

940126-0

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :

COMMUNE DE MAILLAS 40120

Tél. : 05 56 65 82 62

Maître d'œuvre : Guy ESCOUBET, architecte DPLG

Procédure de passation : Marche à procédure adaptée suivant décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Objet du marché : Extension du local chasse

Numéros et désignation des lots : Lot N° 01 : Maçonnerie - Lot N° 02 : Charpente - Couverture - Lot N° 03 : Menuiserie bois. Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots

Justificatifs à fournir par les candidats : - Lettre de candidature modèle DC1, Imprimé DC2. - Le candidat devra produire les documents demandés à l'article 48 de décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. - Attestations d'assurances de responsabilité civile et décennale en cours de validité

Délai d'exécution : Durée des travaux : 1 mois de préparation + 3 mois de travaux

Après réception des offres :

Délai de validité : 90 jours à compter de la date de réception des offres.

Critères de jugement : Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique retiendra les critères de sélection suivants avec pondérations : Le prix des prestations : 40 % - Valeur technique et qualité des prestations : 40 % - Les délais : 20 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec les candidats ayant présentés une offre. Le pouvoir adjudicateur se réserve, également, la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Modalités d'obtention des dossiers : Les dossiers peuvent être demandés à la mairie de Maillas par mail (mairie.maillas@wanadoo.fr) ou par téléphone au 05 56 65 82 62.

Renseignements administratifs et techniques :

Administratifs : Commune de Maillas 40120 Tél. : 05 56 65 82 62

Techniques : Guy ESCOUBET, architecte DPLG, 40000 Mont de Marsan Tél. : 05 58 75 96 96

Date limite de réception des offres : Vendredi 8 mars 2019 à 16 h

Adresses où les offres doivent être transmises : Commune de Maillas Le Bourg 40120 Maillas sous pli recommandé avec accusé de réception ou le déposer en mairie contre récépissé à cette même adresse.

L'enveloppe portera la mention : « Appel d'offres — Extension du local chasse » et le numéro du ou des lots concernés.

Date d'envoi à la publication : mardi 12 février 2019

940157-0



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à la délivrance de l'autorisation unique
« loi sur l'eau » au titre de l'ordonnance n° 2014-619
du 12 juin 2014 pour l'autorisation du projet de défrichement
et de mise en culture avec irrigation de 108 ha 85 a 94 ca
sur la commune de Parentis-en-Born

Demandeur : Eddie LARRERE 2430 route de Douc 40410 Liposthey

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de Parentis-en-Born, avenue du Maréchal Foch, BP 42, 40161 Parentis-en-Born durant 32 jours consécutifs du lundi 11 février 2019 à 13 h 30 au jeudi 14 mars 2019 à 17 h 30.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique pour le projet de défrichement avec mise en culture et irrigation de 108 ha 85 a 94 ca.

M. Philippe CORREGE, Ingénieur géologue à la retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation unique loi sur l'eau et défrichement, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Parentis-en-Born aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence état civil) ;

- Sur un poste informatique à la mairie de Parentis-en-Born aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 11 février 2019 à 13 h 30 au jeudi 14 mars 2019 à 17 h 30, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Parentis-en-Born

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Parentis-en-Born ;

- Transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le jeudi 14 mars 2019 à 17 h 30. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP de PARENTIS Défrichement Loi sur l'eau) ».

M. Philippe CORREGE, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes : lundi 11 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30 - mercredi 20 février 2019 de 9 h à 12 h - vendredi 01 mars 2019 de 13 h 30 à 16 h 30 - jeudi 14 mars 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage : M. Eddie LARRERE 2430 route de Douc 40410 Liposthey.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées à la mairie de Parentis-en-Born et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Nature et Forêt) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet

940136-0



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Avis de consultation du public
Du 4 mars au 4 juin 2019
Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique

La France est dotée d'un espace maritime et littoral abritant un patrimoine naturel exceptionnel et porteur d'un potentiel de développement social et économique unique. Objets de nombreux usages, la mer et le littoral sont soumis à d'importantes pressions : urbanisation, artificialisation des sols, changement climatique, pollutions maritimes et terrestres... Afin que la mer et le littoral soient de véritables lieux d'échanges et de partage, de richesse, de connaissances ou encore de culture, la France porte une politique maritime ambitieuse pour le 21^e siècle. La stratégie nationale pour la mer et le littoral, adoptée en 2017, en est le document de référence. Un document de planification, le « document stratégique de façade », doit venir décliner cette stratégie pour chacune des quatre façades maritimes de l'Hexagone. Il permet également de répondre aux obligations de mise en œuvre de deux directives cadre européennes (directive 2008/56/CE du 17 juin 2008 et directive 2014/89/UE du 23 juillet 2014).

Il est soumis à évaluation environnementale.

La stratégie de façade maritime Sud-Atlantique, constituant les parties « diagnostic » et « objectifs stratégiques » du document stratégique de façade, est soumise à la consultation du public. Elle se présente sous la forme d'un document synthétique accompagné de 9 annexes. Elle sera complétée d'ici 2021 par un volet opérationnel intégrant notamment un plan d'action.

Cette consultation se fait par voie électronique via la plateforme www.merlittoral2030.gouv.fr.

Les autorités compétentes sont au niveau national, le Ministre de la Transition écologique et solidaire, et au niveau local, le Préfet maritime de l'Atlantique et le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour éclairer son avis, les documents suivants sont également mis à disposition du public : rapport environnemental, avis de l'Autorité environnementale, bilan des garants de la procédure de participation du public et rapport des enseignements tirés de la concertation préalable réalisée du 26 janvier au 25 mars 2018.

Sur demande présentée dans les conditions prévues à l'article D.123-46-2 du Code de l'environnement, le dossier pourra être mis en consultation sur support papier à la Préfecture de région Nouvelle-Aquitaine.

940135-0



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX COMMUNE D'ONDRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de 5^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 15 janvier 2019, le Président de la Communauté de Communes du Seignanx a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de 5^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ondres.

L'objet de cette enquête est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents. A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de 5^{ème} modification du PLU d'Ondres dont les objets sont :

- Permettre la réalisation d'un ensemble résidentiel de 167 logements et hébergements de type « résidence seniors » (quartier Janin-étang du Turc) ;
- La suppression ou modification de certains emplacements réservés ;
- L'adaptation de la partie écrite du règlement au projet d'éco-quartier des Trois Fontaines ;
- La mise à jour du fond cadastral (version 2018) qui est le support de la partie graphique du règlement.

L'enquête publique sera ouverte à compter du **lundi 11 février 2019 à 8 h 30** jusqu'au **jeudi 14 mars 2019 à 17 h**, pour une durée de 32 jours, en mairie d'Ondres, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de 5^{ème} modification du PLU d'Ondres sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Seignanx.

M. DECOURBE Daniel a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau.

Le projet de 5^{ème} modification du PLU d'Ondres ainsi que du registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, sera déposé à la mairie d'Ondres.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en Mairie d'Ondres ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Seignanx à l'adresse suivante www.cc-seignanx.fr et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Ondres, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur, à la Mairie d'Ondres 2189 avenue du 11 novembre 1918, 40440 Ondres ou par courriel jusqu'au 14 mars 2019 à 17 h à l'adresse suivante : mod5-plu-ondres@cc-seignanx.fr. Toute correspondance parvenant après cette date et cette heure ne sera pas prise en considération par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie d'Ondres : - Le lundi 11 février 2019 de 8 h 30 à 11 h 30 - Le mercredi 27 février 2019 de 14 h à 17 h - Le jeudi 14 mars 2019, de 14 h à 17 h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui transmettra au Président de la Communauté de Communes du Seignanx, son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, à la Communauté de Communes du Seignanx, en Mairie de Ondres aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante www.cc-seignanx.fr.

Par décision du 5 décembre 2018 de la MRAe Nouvelle Aquitaine, le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale

La Communauté de Commune du Seignanx étant compétente en matière d'urbanisme, le service urbanisme peut être consulté à ce sujet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Président, Eric GUILLOTEAU

940137-0

M^{re} Patricia ETIENNE
SELARL d'avocat
Au capital de 50000 €
25 allées Peyriny, Mathens
64120 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 01 février 2019, il a été constitué pour une durée de 99 ans et au capital de 1000 €, une Société Civile Immobilière dénommée **CHINH HO**, dont le siège social est fixé à Tarnos (40220) 10 bis, impasse du Béarn, dont l'objet social est l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, échange ou apport, ou autrement de tous immeubles, l'édification de toutes constructions sur ces immeubles, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'après agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité, à l'exception des cessions de parts entre associés et au profit des descendants des associés, qui demeurent libres. Les cogérants sont Messieurs Quoc Canh TRAM et Quoc An TRAM demeurant tous deux à Tarnos (40220) 10 impasse du Béarn. La Société sera immatriculée au RCS de Dax.
19AL00414

M^{re} Patricia ETIENNE
SELARL d'avocat
Au capital de 50000 €
25 allées Peyriny, Mathens
64120 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er février 2019, il a été constitué pour une durée de 99 ans et au capital de 30000 €, une Société Civile Immobilière dénommée **CRENEGUY - TRAM**, dont le siège social est fixé à Tarnos (40220) 10 bis, impasse du Béarn, dont l'objet social est l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, échange ou apport, ou autrement de tous immeubles, l'édification de toutes constructions sur ces immeubles, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'après agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité, à l'exception des cessions de parts entre associés et au profit des descendants des associés, qui demeurent libres. Les cogérants sont Messieurs Quoc An TRAM demeurant à Tarnos (40220) 10, impasse du Béarn, et Monsieur Alain CRENEGUY demeurant à Tarnos (40220) 2 rue des Ecurieuls. La Société sera immatriculée au RCS de Dax.
19AL00415

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/02/2019 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **JASY**
Capital : 1000 € divisé en 100 actions de 10 €

Siège : 1 avenue du Gao 40480 Vieux-Boucau

Objet : Exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle, bar licence IV.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions se font librement.

Président : M. Alexandre NAUZIÈRE demeurant à Messanges (40660) 16 rue des Goélands

Immatriculation : RCS de Dax
19AL00387



**SCP L. LARRAN
O. MAYSONNAVE
H. MOUNAIX**

Notaires à Peyrehorade
(40300)
168 route de Bayonne

Aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier MAYSONNAVE, notaire associé à Peyrehorade, le 26 janvier 2019, a été constituée une société civile, ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
CAPINDUSSIMMO

Siège : 2221 RD 117 - 40300 Port-de-Lanne

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : MILLE EUROS (1 000 €), apports en numéraire uniquement

Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers et plus généralement, l'accomplissement de toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Gérant : Monsieur Michel CAPIN, demeurant à Saint-Martin-de-Seignanx (40390) place Jean Hameau Résidence Saint Martin, Apt 2E6.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis.
19AL00393

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2019 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **DGBAT**

Capital : 5 000 € divisé en 500 actions de 10 €

Siège : 96 chemin du Pey de l'Ancre 40660 Messanges

Objet : Entreprise générale de maçonnerie, gros œuvre et toutes activités relevant du secteur du bâtiment.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. David BURRIEZ demeurant à Vielle-Saint-Girons (40560) 48 allées des Corciers

Directeur general : M. Gilles SYLVAIN demeurant à Moliets-et-Maâ (40660) 5 impasse de la Couarte

Immatriculation : RCS de Dax
19AL00399

AVIS DE CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué le 8 février 2019 pour une durée de 50 ans, une Société Civile de Construction Vente au capital de 1000 € dénommée **SAINT PAUL HENEA** qui sera immatriculée au RCS de Dax, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain à bâtir à Saint-Paul-lès-Dax, cadastré BI 2412, la construction sur ce terrain d'un ensemble immobilier à usage d'habitation, en vue de sa revente sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, dont le siège social est situé au 642 avenue du Touring Club 40150 Soorts-Hossegor, dont le gérant est la société l'AR-RAYADE, SAS au capital de 990 918,61 €, ayant son siège social 642 avenue du Touring Club 40150 Soorts-Hossegor, immatriculée au RCS de Dax n° 328 466 792. Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément préalable obtenu par décision collective extraordinaire des associés.

Le Gérant
19AL00435

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 21 janvier 2019, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées (SAS)

Dénomination sociale : **SAS LAND-ENERGY**

Objet : Réalisation de travaux forestiers d'abattage industriel,

Durée : 99 ans.

Capital social : 5 000 € uniquement en numéraire.

Siège social : 1 rue d'Yquem 40600 Biscarrosse

Président : M. DE SA DIOGO Manuel demeurant à 40200 Mimizan, 36 Rue Baleste.

RCS : Mont-de-Marsan

Pour avis
19AL00445

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/01/2019 il a été constitué une société. Dénomination sociale : **CCWG**. Siège social : route de la Chalosse 40180 Narrosse. Forme : SARL. Capital : 1000 €. Objet social : Exploitation d'attractions foraines, amusements publics, jeux d'adresses. Restauration rapide sans vente d'alcool. Gérance : Monsieur André GOURGUES, 32 rue Lavoisier 40180 Narrosse. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

19AL00374

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SCCV. Dénomination : **LIMA**. Siège social : 1065 rue de Caillaou 40600 Biscarrosse. Objet social : Construction, aménagement, revente de biens immobiliers par lots ou totalement. Durée : 99 ans. Capital : 500 €. Gérance : M. Nicolas TRANCHAND demeurant 1065 rue de Caillaou 40600 Biscarrosse. Cession de parts : agrément pour toute cession. Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan.
19AL00400

www.annonces-landaises.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 février 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI FBC**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : le capital social est fixé à la somme de 100 €

Siège : le siège social est fixé 22 ter rue St-Jean-d'Août à Mont-de-Marsan (40000)

Objet : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition, l'achat, la vente en totalité ou sur division d'un immeuble ou plusieurs et de tous droits sociaux immobiliers ou biens immobiliers à usage de commerce, d'industrie, d'habitation ou autres et la promotion sous toutes formes civiles ou autres de ces biens.

Toute activité s'y rattachant ainsi que toutes les opérations notamment financières et immobilières en rapport avec l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : Madame Cathy GARBEZ épouse CHAMBAT, demeurant 22 rue Pierre Lisse à Mont-de-Marsan (40000) et Madame Barbara CANLORBE épouse DUBEDOUT, demeurant 4139 route de l'Océan à Pontonx-sur-l'Adour (40465) sont désignées statutairement gérantes associées pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan

Pour avis, la gérante
19AL00394

MATSUKI
SASU au capital de 2000 euros
238 avenue du XIV juillet
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan (en cours)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 Février 2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MATSUKI**

Forme sociale : SASU

Au capital de : 2.000 €

Siège social : 238 Avenue du XIV Juillet 40600 Biscarrosse

Objet : Exploitation d'un restaurant japonais, sur place, à emporter et à livrer ; Activité de traiteur et créations culinaires

Président : Mr Nouame DJEMANI demeurant 134 avenue du Maréchal Foch 40160 Parentis-en-Born

Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
19AL00395

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/01/2019 il a été constitué une société. Dénomination sociale : **SBPC & CO**. Siège social : 138 avenue Henri Guillemet 40160 Parentis-en-Born. Forme : SARL. Capital : 1 000 €. Objet social : prestations de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires. Gérance : Madame Sophie BIANCHI, 301 route des Ecurieuls 40160 Parentis-en-Born. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan
19AL00378



OFFICE NOTARIAL
CHALOSSE
40700 HAGETMAU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sandie LARRERE, Notaire à MUGRON (Landes), le 8 février 2018 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport en état futur d'achèvement ou achevés, la mise en valeur, la construction, la détention, la propriété, la transformation, l'aménagement, la mise en copropriété, l'aliénation, de tous biens mobiliers et immobiliers, l'administration, la gestion, la propriété, la mise en valeur et la mise à disposition par bail ou autrement du patrimoine social, la régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties sur tous les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, l'utilisation ou l'occupation gratuite par les associés des droits et biens mobiliers et immobiliers, l'organisation du patrimoine.

La société est dénommée : **M&J DU CAOUT**

Le siège social est fixé à : MONTAUT (40500) 1906 route du Caout.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Les apports sont exclusivement en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Madame DA SILVA Mylène et Monsieur LABRANDE Jimmy, demeurant Madame à FLEURANCE (32500) 138 rue Pasteur et Monsieur à LIMOGES (87000) 19 rue de l'université.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis

Maître LARRERE, Notaire.
19AL00417

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 11/02/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LOVE AND JOY**

Objet social : Le commerce d'articles d'artisanat, d'habillement, de maroquinerie, de quincaillerie, de décoration, de bijoux, etc.

Siège social : 978 rue de St-Julien-en-Born, 40170 Uza

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax

Cogérance : Mme GUEZOU Mélanie, demeurant 978 rue de St-Julien-en-Born, 40170 Uza et M. PETROLO Sacha, demeurant 978 rue de St-Julien-en-Born, 40170 Uza.

19AL00411

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/02/2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **TRANSABOIS**. Forme sociale : SASU. Au capital de : 100 €. Siège social : 521 route de Couartès 40630 Luglon. Objet : Négocie de bois, énergéticien. Président : M. Gilles HEBERT demeurant 521 route de Couartès 40630 Luglon. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

19AL00446



Fiduciaire du Sud-Ouest

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 11/02/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **PARADOX IMMO**

Siège : 2079 route des Pyrénées 40700 Monségur

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 3 000 €

Objet : Agent commercial, apporteur d'affaires, agent immobilier, syndic immobilier

Gérant : Madame Céline PE, demeurant 2079 route des Pyrénées 40700 Monségur

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan

Pour avis
19AL00423



Fiduciaire du Sud-Ouest

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 11/02/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **XCLUSIF IMMO**

Siège : 2079 route des Pyrénées 40700 Monségur

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10 000 €

Objet : Activité de marchand de biens, promoteur, lotisseur, aménageur foncier, assistance à la maîtrise d'ouvrage

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions

Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre

Président : Madame Céline PE, demeurant 2079 route des Pyrénées 40700 Monségur

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan

Pour avis
19AL00424

MODIFICATIONS STATUTAIRES

BIOCHALONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 32 avenue de
Terreblanque ZA de Casablanca
40230 St-Vincent-de-Tyrosse
RCS Dax 482 212 768

La réduction du capital social de 200000 € à 170 303 € ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 28 juillet 2018 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 25 novembre 2018. La levée des conditions suspensives permet l'augmentation du capital social de 29 697 € qui est réalisé en date du 25 novembre 2018, ainsi que la modification corrélatrice des statuts.

Pour avis, la Gérance
19AL00397



FIDAL
Société d'Avocats
Imm. Kennedy, 1 rue Général
Guédin
19100 Brive-la-Gaillarde

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la société **FRANCE INOX INDUSTRIE**, SAS au capital de 200 000 € porté à 310 000 €, Siren 824 789 713, RCS Dax (dépt.40), dont le siège social est fixé à Saubusse (40180) route de Saint-Geours, 17 chemin départemental, prises le 20 novembre 2018 et, sur délégation de pouvoirs, du procès-verbal des décisions prises le 30 décembre 2018 par la Présidente de cette société, que la SAS FRANCE INOX INDUSTRIE :

- a procédé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 200 000 €, pour le porter de 200 000 € porté à 400 000 €, par l'émission au pair de 2 000 actions nouvelles de 100 € nominal chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée ;

- a procédé à une réduction de capital d'un montant de 90 000 €, pour le ramener de 400 000 € à 310 000 €, par voie de réduction de la valeur nominale des 3 100 actions composant le capital social de la SAS FRANCE INOX INDUSTRIE de 22,50 €, la ramenant ainsi de 100 € à 77,50 € ;

- a modifié en conséquence les articles 6, 7 et 30 de ses statuts, respectivement intitulés FORMATION DU CAPITAL, CAPITAL SOCIAL et APPORTS.

Les inscriptions modificatives au RCS seront requises près le Greffe du Tribunal de Commerce de Dax (dépt. 40).

Pour avis.
19AL00391

SARL CHASSE PECHE 40
Au capital de 5 000 €
Siège social : 314 rue Antoine
Becquerel
Zone Artisanale du Bourrassé
40280 Saint-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
750 216806

RÉDUCTION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2018 a décidé de réduire le montant du capital social pour le porter de 5 000 € à 2 500 € par voie de réduction du nombre de parts sociales.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 2 500 €.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Mont-de-Marsan (40000).

Pour avis et mention, le Gérant.
19AL00392



JUNQUA-LAMARQUE & ASSOCIES
SCP D'AVOCATS
L'Alliance, Centre Joris
64600 Anglet

MAGELEC
SARL au capital de 22 500 €
Siège social : 302 rue de la Gare
40140 Magescq
RCS Dax 522 806 850

Par AGE du 31/01/2019, les associés ont constaté : - La réalisation de la réduction du capital de la société de 7 500 €, par voie d'annulation de 75 parts sociales. Le capital a ainsi été ramené de 30 000 € à 22 500 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

- La démission de M. Pascal SAGARDIA de ses fonctions de gérant, à effet immédiat.

Pour avis
19AL00443



**SELARL COUSSEAU
PERRAUDIN - GADOIS**
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

ENTREPRISE LABOUYRIE FRERES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 47 622,45 euros
porté à 100 000 euros**
Siège social : Zone d'activités
d'Orx - 4, rue des Artisans,
40230 ORX
428 967 509 RCS DAX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 DECEMBRE 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 52 377,55 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à QUARANTE SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX euros et QUARANTE CINQ Centimes (47 622,45 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CENT MILLE euros (100 000 euros)

Pour avis
19AL00455

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD
Société d'Avocats
Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8 avenue du 8 mai 1945
64116 Bayonne Cedex
8 rue Faraday 64140 Billère

LE MURIER
Société Civile Immobilière
Au capital de 10 000 €
**Siège social : 20 rue Maryse
Bastié**
40510 Seignosse
RCS Dax 533 539 771

Aux termes d'une délibération en date du 29/01/2019 la collectivité des associés a nommé Madame Camille MOREAUX-LARBAIGT demeurant à Seignosse (40510) 5 impasse de l'Abellayre en qualité de cogérante, pour une durée illimitée à compter du 01.01.2019.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

Pour avis, la Gérance
19AL00427

LES TRUITES DE LA COTE D'ARGENT

SARL au capital de 50 000 €
**Siège social : 505 rue de la
Grande Lande 40120 Roquefort**
RCS Mont-de-Marsan
792 461 303

L'associée unique en date du 25 janvier 2019 a nommé en remplacement de M. Vincent JACQUOT, en qualité de cogérant, pour une durée illimitée, M. Emmanuel MAZEIRAUD demeurant La Comère 47170 Mézin. Il résulte de cette décision, la modification des avis antérieurement publiés :

Gérance

Ancienne mention : M. Vincent JACQUOT demeurant 4 Place Aristide Briand 51100 REIMS

Nouvelle mention : M. Emmanuel MAZEIRAUD demeurant La Comère 47170 Mézin
19AL00447

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL au capital de 7 622,45 €
**Siège social : 980 avenue Eloi
Ducom**
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
333 485 084

L'assemblée générale en date du 1er février 2019 a nommé en qualité de gérant, à compter de cette date et pour une durée non limitée, M. Antoine PAGANI demeurant 12 rue Jules Massenet (33110) Le Bouscat.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Gérance :

Ancienne mention : M. Vincent BALLIN demeurant 8 rue du Plumaçon (40000) Mont-de-Marsan. M. Jean Michel ROUBINET demeurant 28 chemin de Lou Soureil (33610) Cestas. Mme Christine THIBAUD-RAMBAUD demeurant 9 rue du Maréchal Leclerc (24700) Montpon-Menesterol

Nouvelle mention : M. Vincent BALLIN demeurant 8 rue du Plumaçon (40000) Mont-de-Marsan. M. Jean Michel ROUBINET demeurant 28 chemin de Lou Soureil (33610) Cestas. Mme Christine THIBAUD-RAMBAUD demeurant 21 allée des Maraichers 33700 Mérignac. M. Antoine PAGANI demeurant 12 rue Jules Massenet (33110) Le Bouscat

Pour avis,
19AL00373

CANADOUR-COQADOUR
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 48 100 €
**Siège social : 184 chemin de
Labenne 40360 Pomarez**
RCS Dax 388 897 167

Aux termes des décisions de l'Associée unique du 26 octobre 2018, il résulte que la société ARAMIS SAS dont le siège social est route de Saint-Sever, 40280 Haut-Mauco (RCS Mont-de-Marsan 512 113 481) a été nommée en qualité de présidente, représentée par M. Jean Louis ZWICK, demeurant 100 allée Bidaou, 40700 Sainte-Colombe, en remplacement de M. Pascal AZAM, démissionnaire.
19AL00375

BRUGIER CONSEILS
SAS au capital de 2 500 €
Siège social : 5 imp. des chênes
40270 Grenade-sur-Adour
RCS Mont-de-Marsan
804 788 784

Par décision en date du 31.12.2018 l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Président à compter du 01.01.2019, M. Patrick BRUGIER demeurant 5 impasse des chênes à Grenade-sur-Adour 40270, en remplacement de Mme Muriel BRUGIER, démissionnaire, à compter du même jour.

Pour avis, le Président
19AL00385

BOBBY HUGGES
MULTIMEDIA
SARL au capital de 500 €
**Siège social : 20 rue du Général
de Gaulle 40130 Capbreton**
RCS Dax 499 247 328

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 décembre 2018 a pris acte de la démission de Madame Claire GRIMBERT de ses fonctions de cogérante à effet de ce même jour.

Pour avis, la Gérance
19AL00398



Espace Diorama, Bld de Cascais
64200 Biarritz
05 59 42 30 55

KAFANE SPLD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : Village du Mail
507 route de la Bernadère
Cellule n°12
40990 St-Paul-lès-Dax
RCS Dax 751 674 995

Aux termes d'une délibération en date du 25/01/2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Anémone EYRIGNOUX demeurant 8 impasse Colette 40130 Capbreton, pour une durée illimitée à compter du 25/01/2019.

Pour avis, la Gérance
19AL00451

**LES SOURCES DE
L'AVANCE**
SARL au capital de 280 000 €
**Siège social : 505 rue de la
Grande Lande 40120 Roquefort**
RCS Mont-de-Marsan
394 331 797

L'associée unique, en date du 25 janvier 2019 a nommé en remplacement de M. Vincent JACQUOT en qualité de gérant, pour une durée illimitée, M. Emmanuel MAZEIRAUD demeurant La Comère 47170 Mézin. Il résulte de cette décision, la modification des avis antérieurement publiés :

Gérance

Ancienne mention : M. Vincent JACQUOT demeurant 4 Place Aristide Briand 51100 Reims

Nouvelle mention : M. Emmanuel MAZEIRAUD demeurant La Comère 47170 Mézin.
19AL00448

AQUALANDE
SAS au capital de 3 353 878 €
**Siège social : 505 rue de la
Grande Lande 40120 Roquefort**
RCS Mont-de-Marsan
379 591 597

L'actionnaire unique en date du 25 janvier 2019 a nommé en qualité de Président en remplacement de M. Vincent JACQUOT à compter de cette date et pour une durée expirant le 31 décembre 2019, M. Philippe DARTHENUQC 11 allée Yves Brunaud 64600 Anglet. Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Président :

Ancienne mention : M. Vincent JACQUOT demeurant 4 place Aristide Briand 51100 Reims

Nouvelle mention : M. Philippe DARTHENUQC 11 allée Yves Brunaud 64600 Anglet
19AL00449

SCEA DE NANOT Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 3 048,99 €
Siège social : Le Souquet Lesperon - 40260 LESPERON 342 421 138 RCS MONT DE MARSAN En date du 31/12/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Thierry PREVOST de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis, la Gérance.
19AL00452



**SELARL COUSSEAU
PERRAUDIN - GADOIS**
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

DEYRIS LAFOURCADE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 470 000 euros
**Siège social : 475, route de
l'Etoile, 40180 TERCIS LES
BAINS**
311 998 348 RCS DAX

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Bertrand DEYRIS de ses fonctions de Président et Membre du Conseil de Surveillance à effet du 31 janvier 2019 et de la nomination de M. Nicolas DEYRIS, demeurant 11, rue Sicard 33000 BORDEAUX aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance à compter du 1er février 2019.

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance du 7 février 2019 :

- il a été pris acte de la démission de M. Nicolas DEYRIS de ses fonctions de Directeur Général et Membre du Directoire à effet du 31 janvier 2019 ; M. Nicolas DEYRIS a été nommé Président du Conseil de Surveillance à effet du 7 février 2019.

- M. Ludovic DEYRIS, demeurant 10, rue Foy 33000 BORDEAUX a été nommé Directeur Général à effet du 7 février 2019 en remplacement de M. Nicolas DEYRIS, démissionnaire.

POUR AVIS
19AL00404



**SELARL COUSSEAU
PERRAUDIN - GADOIS**
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

NATURE ET LOISIRS
Société Civile
au capital de 186 000 euros
**Siège social : Camping du Vieux
Port**
40660 MESSANGES
318 548 146 RCS DAX

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la société KPMG SA, domiciliée Tour Egho, 2 avenue Gambetta 92400 COURBEVOIE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société KPMG AUDIT SUD OUEST, démissionnaire et la société SALUSTRO REYDEL, domiciliée Tour Egho, 2 avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société KPMG AUDIT SUD EST, démissionnaire.

Pour avis
19AL00408

LOU PAO SARL
SARL au capital de 5 000 €
**Siège social : 125 route des
Quartiers, Quartier Bourroc**
40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan
789 380 573

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2019, les associés prennent acte de la nomination de Monsieur Grégory FRANCOIS en tant que cogérant à compter du 01/01/2019 pour une durée indéterminée.

Pour avis,
19AL00421

abonnez-vous

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE DE LA
MERLEYRE**
Société Civile Immobilière
Siège à Biscarrosse (40600)
439 rue des Fauvettes
Capital : 182,94 €
RCS de Bordeaux 320 924 616

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe YAIGRE, notaire à Bordeaux, le 27/12/2018, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de Bordeaux, le 10/01/2019 référence 2019N00299 il a été décidé :

- Le transfert du siège social à compter du 27/12/2018, et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention : Bordeaux (33000), 15 Rue Blanc-Dutrouilh

Nouvelle mention : Biscarrosse (40600), 439 Rue des Fauvettes

- La démission du gérant et la nomination d'un nouveau gérant à compter du 27/12/2018 et de modifier l'article 24 des statuts comme suit :

Ancienne mention : Monsieur Michel LANDERON, dt à Grasse (06130), 150 chemin de la Tourache

Nouvelle mention : Monsieur Jean LANDERON, dt à Biscarrosse (40600), 439 rue des Fauvettes

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan

Pour Avis, Me Ph. YAIGRE
19AL00379

SCI DES LACS
SCI au capital de 150 €
Siège social : 268 avenue
Gabrièle Annunzio Résidence
les Baïnes I Appt 35
40600 BISCARROSSE
842 829 947 RCS MONT-DE-
MARSAN

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 11/02/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 175 chemin de Pont 40600 BISCARROSSE à compter du 13/02/2019.

L'article A4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.
19AL00428

**SCI LES DUNES
BLANCHES**
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 127 avenue du
Marais 40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
478 768 708

Aux termes d'une délibération en date du 17/12/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 127 avenue du Marais 40600 Biscarrosse au Central Forum, 10 Place André Emlinger 64100 Bayonne à compter du 02/01/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, La Gérance
19AL00376

abonnez-vous

SCP JUNQUA-LAMARQUE & ASSOCIES
Avocats au Barreau de Bayonne
Imm. Alliance - 3 rue Pont de l'Aveugle
64600 Anglet
Tél 05 59 52 04 44

FROID DU BORN
SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 6 allée de la
Maillouyere - Lieudit Leslurgues
40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan
310 403 134

Par acte ssp en date du 28/01/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de Sainte-Eulalie-en-Born (40200), 64 rue des Colz Verts à Mimizan (40200), 6 allée de la Maillouyere, Lieudit Leslurgues, et ce, à effet de ce même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Gérance
19AL00384



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 30 décembre 2018, l'associé unique de la société **G. DESPAGNET SOINS DU JARDIN**, SARL unipersonnelle au capital de 3 000 € dont le siège social est sis 120 route de Mont-de-Marsan 40090 Saint-Martin-d'Oney, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 834 004 723, a décidé de transférer le siège social au 197 route de la Lande 40090 Saint-Martin-d'Oney, à compter du 1er janvier 2019.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : siège : 120 route de Mont de Marsan 40090 Saint-Martin-d'Oney

Nouvelle mention : siège : 197 route de la Lande 40090 Saint-Martin-d'Oney

Le gérant
19AL00383



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 30 décembre 2018, les associés de la société **SCI TAILLERON**, Société Civile au capital de 1 000 € dont le siège social est sis à 381 rue Chanzy 40400 Tartas, immatriculée au Registre du Commerce de Dax n° 483 312 948, ont décidé de transférer le siège social à Saint-Paul-lès-Dax (40990) 238 route d'Herm, à compter du 1er janvier 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 381 rue Chanzy 40400 Tartas

Nouvelle mention : Siège : 238 route d'Herm 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

La Gérance
19AL00440

BTZ PROPERTY SAS
Au capital de 1 000 €
Siège social : 49 av. Jean Jaurès
40220 Tarnos
RCS Dax 819 721 598

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 janvier 2019 il a été décidé de transférer le siège social au 7 Square Albert Mora 40200 Tarnos. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
19AL00437



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 30 décembre 2018, l'associé unique de la société **SARL REIS BOIS**, SARL Unipersonnelle au capital de 6 000 € dont le siège social est sis à Morcenx (40110), 5 impasse Giron-sacq, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 452 352 891 dont le gérant, Monsieur Eleuterio REIS DE ABREU demeure à Cabanac-et-Villagrains (33650) 4 Peyrot, a décidé de transférer le siège social au 462 route de la Lande 40260 Linxe, à compter du 1er janvier 2019. La société sera immatriculée au RCS de Dax. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 5 impasse Giron-sacq 40110 Morcenx

Nouvelle mention : Siège : 462 route de la Lande 40260 Linxe

Ancienne mention : Immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Nouvelle mention : Immatriculée au RCS de Dax.

Le Gérant
19AL00426

OCEAN SHOP
SAS au capital de 100 €
Siège social : Route de la plage
Sud Camping le vieux port
40660 MESSANGES
828 577 445 RCS DAX

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale du 19/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 3 angle Nord route des Lacs parking super U 40660 MESSANGES à compter du 19/10/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de DAX.
19AL00396



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision en date du 30 décembre 2018, l'associé unique de la société **MESMER**, SARL Unipersonnelle au capital de 1 000 € dont le siège social est sis 17 chemin du Pouyet 40380 Gamarde-les-Bains, immatriculée au RCS de Dax sous le N° 829 083 690, a décidé de transférer le siège social Zone d'Activité Economique 40180 Hinx, à compter du 1er janvier 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 17 chemin du Pouyet 40380 Gamarde-les-Bains

Nouvelle mention : Siège : Zone d'Activité Economique 40180 Hinx.

Le Gérant
19AL00406

SAS PIG AND CHEESE
Au capital de 500 €
15 rue Cazailles
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
828 429 779

Suivant décision de l'AGE en date et à effet du 31/01/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 1 bis impasse de la Poste 40000 Mont-de-Marsan. Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
19AL00430



**SCP Olivier DARMAILLACQ
& Philippe DUCASSE**
Notaires Associés à Soustons

OGI BERRI FRANCE
SARL au capital de 4 000 €
94 avenue Loys Labèque
40550 Léon
RCS Dax 820 371 060

Aux termes d'un PV d'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé de transférer le siège social de la société à Magescq (40140) 2 impasse Emile Zola, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis, Me DUCASSE
19AL00418



S. DEKENS - T.J.S.O.
Cabinet d'Avocat
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Par décision collective en date du 1er décembre 2018, les associés de la société **TRAVAUX SERVICES CIMETIERES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 € dont le siège social est sis à 17 rue du Chêne Liège, lieudit Le Courlis 40170 Mézos, immatriculée au Registre du Commerce de Mont-de-Marsan N° 821 084 050, ont décidé de transférer le siège social à Mimizan (40200) 5 rue des Trois Pignes, à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Siège : 17 rue du Chêne Liège, lieudit Le Courlis 40170 Mézos.

Nouvelle mention : Siège : 5 rue des Trois Pignes 40200 Mimizan.

Le Président
19AL00419



**Société d'Expertise Comptable
ANDERNOS - LACANAU - LÈGE CAP
FERRET - PARENTIS - SALLES**
www.erecapiurriel.fr

MATHELISA
SCI au capital de 100 €
Siège social : 1455 route de
Belair 40300 Bélus
RCS Dax 801 786 153

L'AGE du 01/02/19 a décidé de transférer le siège social au 139 impasse des Bruyères 40990 Mées à compter du 01/02/19, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
19AL00422

DISSOLUTIONS-CLÔTURES

SARL KALAIS BIJOUX
Capital Social 7 622,45 €
364 rue de la Brande
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
347 607 848

Par décision de l'AGE en date du 30 janvier 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31.01.2019, nommé en qualité de liquidateur M. BALLOY Joël 364 rue de la Brande 40600 Biscarrosse. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Mention en sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.
19AL00444

MAIS SOLAR
Société par actions simplifiée
Au capital de 56.400,00 euros
Siège social : 23 rue Victor Hugo
Hôtel du Département
40000 MONT-DE-MARSAN
509 574 117 RCS MONT-DE-MARSAN

DISSOLUTION

Suivant déclaration sous seing privé en date du 29 juin 2018 enregistré au SPFE de MONT-DE-MARSAN le 4 février 2019 Dossier 2019 00005340 référence 4004P01 2019N 00166, l'associé unique a déclaré dissoudre par anticipation sans liquidation la société MAIS SOLAR à compter du 29 juin 2018, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci savoir la société dénommée SEML ENERLANDES ? société anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 2 184.000,00 euros, dont le siège est à MONT-DE-MARSAN (40000) 23 rue Victor Hugo, 23/25 Hôtel du Département, identifiée au SIREN sous le numéro 509 870 259 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT-DE-MARSAN, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
19AL00390

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

FEELING COIFFURE
SARL au capital de 3 000 €
En liquidation
Siège de la liquidation :
Appartement 35
Résidence les Ailes Bleues
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
483 667 002

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associée unique en date du 7 février 2019 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2018. Les comptes seront déposés au RCS de Mont-de-Marsan.

19AL00407

DISSOLUTION

Selon décisions du 31/12/2018, l'associé unique de la SARL M M 40, au capital de 8 000 € sis à Mont-de-Marsan (40000) 21 rue des Cordeliers, 433 611 522 RCS Mont-de-Marsan, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Liquidateur : M. Philippe MARTET demeurant à Mont-de-Marsan (40000) 6 allée Isidore Salles. Siège de la liquidation : siège social. RCS Mont-de-Marsan.

19AL00402

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

M M 40, SARL en liquidation, au capital de 8 000 €, siège social : Mont-de-Marsan (40000) 21 rue des Cordeliers, 433 611 522 RCS Mont-de-Marsan. Selon AGO du 31/12/2018, il résulte : approbation des comptes de liquidation, quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ; clôture de la liquidation au 31/12/2018, radiation de la société et dépôt des comptes RCS Mont-de-Marsan.

Pour avis
19AL00403



Christophe GOURGUES
Notaire associé
95 rue Antoine Becquerel
40280 SAINT PIERRE DU MONT
Tél : 05.58.45.74.20 / mail : scp.gourgues@notaires.fr

F.P.L
Société civile immobilière
au capital de 8.000 euros
Siège : 1390 rue de l'Arieste
40460 SANGUINET
RCS MONT DE MARSAN
342 692 290

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 07/2/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07/2/2019 et sa mise en liquidation et a nommé comme liquidateur M. Francis LANUSSE, demeurant à SANGUINET (40460), 1390 rue de l'Arieste, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à SANGUINET (40460), 1390 rue de l'Arieste, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

19AL00442

Pour avis



SCP Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE
Notaires Associés
26 rue Jean Moulin
40140 Soustons

BRUNO ET SYLVIE
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège : Seignosse (40510)
48 Hameau du Penon
RCS Dax 822 270 070

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2019 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er février 2019, nommé en qualité de liquidateur de Monsieur Bruno HARDY demeurant à Josse (40230), 593 route du Haut de Boscq avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, et répartir le solde entre tous les membres de la société, à proportion de leurs droits sociaux respectifs. Fixé le siège de la liquidation au siège de la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax. Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
19AL00438

CONVOICATIONS

Convocation

CAISSE DE CREDIT MUTUEL de SAINT-PAUL-LES-DAX, 35 avenue de la Liberté 40990 Saint Paul les Dax, Société Coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée RCS : D 414385948 ORIAS N° 07 003 758 affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante : **le vendredi 15 mars 2019 à 18h30** Espace Felix Arnaudin rue Abbé Bordes 40990 Saint-Paul-lès-Dax. Ordre du jour de la réunion : 1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau. 2. Rapport du Conseil d'Administration. 3.

Compte rendu d'activité. 4. Présentation du bilan et du compte de résultat. 5. Certification des comptes. 6. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat. 7. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration. 8. Clôture de l'Assemblée Générale. Le Président du Conseil d'Administration 19AL00429

FONDS DE COMMERCE



05 56 01 45 70
merignac@tgs-avocats.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 04/02/2019 enregistré au Service Départemental De l'Enregistrement de Mont-de-Marsan le 07/02/2019, Dossier 2019 00005888, référence 4004P012019 A 00367,

Madame Annie RUEL demeurant à Biscarrosse, 370 avenue du Touring Club, a cédé :

A la société PLANETE PLAGE BISCARROSSE, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé à Biscarrosse, 284 avenue de la Plage, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 847 586 328, représentée par Madame Carole TURREL en qualité de gérante.

Un fonds de commerce de vente d'articles de plage, souvenirs, vêtements, articles de sports, plats et boissons à emporter sis et exploité à Biscarrosse Plage, 284 avenue de la Plage.

Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 04/02/2019.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 317 000 € s'appliquant en totalité aux éléments incorporels. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'étude CALIOT-IDIART.J sis 693 avenue Henri Guillaume, BP 17, 40160 Parentis-en-Born.

Pour avis
19AL00409



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

Suivant acte reçu par Maître Olivier DARMAILLACQ, le vingt six janvier deux mille dix-neuf enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 30 Janvier 2019 Dossier 2019 00004760 Référence 2019 N 00154

La Société dénommée KEVIN CÉ MA PIZZA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 € ayant son siège social à Soustons (Landes) 6 rue Daste identifiée sous le numéro SIREN 824780209 RCS Dax a cédé à Monsieur Dominique Alexis SOULA et Madame Florence Bernadette GASPARD son épouse demeurant ensemble à Cugnaux (Haute-Garonne) 107 bis route de Toulouse,

Un fonds de commerce de pizzeria et snack connu sous le nom de KEVIN CE MA PIZZA situé et exploité à Soustons (40140) 6 rue d'aste.

Prix : quinze mille euros (15 000 €) s'appliquant savoir aux éléments incorporels pour dix mille cent soixante-dix euros (10 170 €) et aux éléments corporels pour quatre mille huit cent trente euros (4830 €). Prise de possession à compter du 1er février 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître DARMAILLACQ, Notaire à Soustons, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion, Me DARMAILLACQ
19AL00420

Par acte authentique du 19/01/2019, reçu par Maître Sarah-Nora MARTIN, Notaire à Soorts-Hossegor (40150), 76 rue des Pins Tranquilles, Résidence Ermitage, la société REJLLSAS, SAS au capital de 62 500 €, dont le siège social est situé Capbreton (40130), Quartier Notre Dame, immatriculée sous le n° 483 624 235 RCS Dax, a vendu à la société LILO, SARL au capital de 44 000 €, dont le siège social est situé Capbreton (40130), Quartier Notre Dame, Les Terrasses de l'Océan, immatriculée sous le n° 844 335 174 RCS Dax, un fonds de commerce de restaurant, connu sous le nom de L'ANGUS BEEF, sis et exploité Capbreton (40130), Avenue Notre Dame, Les Terrasses de l'Océan, au prix de 90 000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 19/01/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'étude du Notaire susmentionné.

19AL00436

LOCATIONS-GÉRANCES



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons, en date du 31 janvier 2019,

Monsieur Jean-Claude VILLENAVE, boucher, demeurant à Tosse (40230) avenue du Général de Gaulle,

A donné location gérance à la société dénommée LES BOUCHERIES DU MARENSIN, EURL au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à Hossegor (40150) 503 avenue du Touring Club de France, identifiée sous le numéro SIREN 388 171 308, représentée par Madame Isabelle LECLERCQ domiciliée à Tosse (40230) 6 rue de Beillicq,

Un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, plats cuisinés, traiteur situé à Tosse (40230) 42 avenue du Général de Gaulle dénommé sous l'enseigne LES BOUCHERIES DU MARENSIN à compter du 1er février 2019 et pour se terminer le 31 janvier 2022.

La présente location-gérance se renouvellera après expiration du délai ci-dessus fixé d'année en année.

Pour avis, Me DARMAILLACQ
19AL00388



SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

FIN DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons le 31 janvier 2019, le contrat de location gérance consenti par Monsieur Jean-Claude VILLENAVE demeurant à Tosse (40230) avenue du Général de Gaulle à l'EURL AUX DELICES DE TOSSE dont le siège est situé à Tosse (40230) 44 avenue du Général de Gaulle, identifiée sous le numéro SIREN 509853420 RCS de Dax, représentée par Monsieur Stewen VILLENAVE, concernant un fonds de commerce de Boucherie Charcuterie Plats cuisinés Traiteur dénommé LES BOUCHERIES DU MARENSIN, situé à Tosse (40230) 42 avenue du Général de Gaulle, immatriculée sous le numéro SIREN 388171308 RCS Dax, a pris fin le 31 janvier 2019.

Pour avis, Me DARMAILLACQ
19AL00389

24h/24h

RÉGIMES MATRIMONIAUX



**SCP DESTRUHAUT-
GIROUD DESTRUHAUT**
32 rue René Vielle
40270 Grenade-sur-l'Adour
Tél : 05 58 45 91 06

Suivant acte reçu par l'Office Notarial le 1er février 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par M. Anthony **BEGUE**, né à Toulouse (31000) le 29 septembre 1979 et Mme Audrey **GERAUD**, née à Toulouse (31000), son épouse, dt à Saint-Yague (40400), 165 rte de Lelanne. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
19AL00431



Me Philippe COYOLA
Notaire
2214 av. du 11 novembre 1918
40440 Ondres

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Philippe COYOLA, Notaire titulaire d'un Office Notarial à Ondres (Landes), 2214 avenue du 11 Novembre 1918, le 13 février 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par Monsieur Hugues Clément Jean **BOURGIER**, retraité, et Madame Agnès Marie Adrienne **JOLY**, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Labenne (40530) 5 impasse des Pinsons,

Monsieur est né à Dalat (Vietnam) le 11 octobre 1941, Madame est née à Le Lude (72800) le 21 novembre 1947, mariés à la mairie de Montargis (45200) le 21 novembre 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
19AL00453

CHANGEMENTS DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur d'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC Bernard époux d'ANTIN, né le 01/05/1936 à Bordeaux Caudéran (Gironde), demeurant 36 place de l'Orme 40600 Biscarrosse (Landes), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir d'ANTIN. Pour avis 19AL00439

AVIS



**SCP AUDHUY-
MOLÈRES-BERNADIEU**
Notaires à Aire-sur-l'Adour
(40800)

En application des art. L.331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente des parcelles de Mme Helga WERNER, demeurant à Aire-sur-l'Adour (40800) 3 rue de Larriou, née à Simonsdorf, le 05/02/1944. Parcelles de bois taillis à Aire-sur-l'Adour cadastrée BN 110 de 01ha 99a 55ca, BN 112 de 00ha 52a 05ca et BN 117 de 01ha 11a 37ca au prix de 5500 € payable comptant au jour de l'acte. Les propriétaires d'une parcelle boisée

contiguë aux parcelles ci-dessus désignées tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux disposent d'un délai de 2 mois à compter du présent affichage pour faire connaître à Me AUDHUY, par lettre recommandée avec AR, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Propriété : jour de la signature de l'acte authentique. Jouissance : libre de toute location ou occupation. Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de 2 mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire. Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.
19AL00432

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DAX

EXTRAIT DE DECISION

Par décision en date du 04 février 2019 le Tribunal de Grande Instance de Dax a rendu un jugement d'ouverture de Redressement Judiciaire. Dossier : **M. Emmanuel André NADE**, né le 21 mars 1966 à Metz (57), 64 rue Saint Blaise 40700 Horsarriou. Date provisoire de cessation des paiements : 1er janvier 2018. Activité : Sciage et rabotage du bois. Juge Commissaire : Mme Claire GASCON titulaire, Mme Florence BOUVIER suppléante. Mandataire Judiciaire : Me Jean Pierre ABBADIE 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax Cedex. Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Le Greffier
19AL00412

EXTRAIT DE DECISION

Par décision en date du 04 février 2019 le Tribunal de Grande Instance de Dax a rendu un jugement d'ouverture de Redressement Judiciaire à l'égard de **M. Christian Jean ARNAUD**, SIRET 331 624 700 00018, né le 26 octobre 1961 à Dax (40) 485 impasse Lacaou, route de Cousin 40350 Pouillon. RG 18/00075. Date de cessation des paiements : 1er janvier 2018. Activité : exploitant agricole. Juge Commissaire : Mme Claire GASCON titulaire, Mme Florence BOUVIER suppléante. Mandataire Judiciaire : SELAS GUERIN & ASSOCIEES 2 rue du 49ème RI 64100 Bayonne. Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Le Greffier
19AL00413

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 06/02/2019

OUVERTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

LANDES PNEUS (SARL) RCS Dax 808 367 866. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers, 38 impasse des Tourterelles 40400 Tartas. Mandataire judiciaire Me ABBADIE Jean-Pierre 6 Place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940138-12

LA FERME DE BABOU (SAS) RCS Dax 820 395 788. Restauration traditionnelle, 600 route de l'Etang Blanc 40140 Soustons. Mandataire judiciaire SELAS GUERIN ET ASSOCIEES 2 rue du 49ème RI, BP 18278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940139-12

MOKA (SARLU) RCS Dax 819 369 752. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé, 20 rue des Carmes 40100 Dax. Mandataire judiciaire SELARL LEGRAND 6 place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940140-12

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

M. Joao Paulo AFONSO MATEUS RCS Dax 451 321 129. Services d'aménagement paysager, 14 rue du Château d'Eau 40230 Tosse. Liquidateur Me ABBADIE Jean-Pierre 6 Place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940141-12

CHARPENTE DU BORN (SARLU) RCS Dax 794 855 940. Travaux de charpente, route de la Mairie, Zone Artisanale 40550 Saint-Michel-Escalas. Liquidateur Me ABBADIE Jean-Pierre 6 Place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940142-12

Mme HOURDEBAIGT Viviane 29 rue Cazade 40100 Dax, non inscrite. Activité de Piercing. Liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES 2 rue du 49ème RI, BP 18278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940143-12

LOU SOUREY (SARL) RCS Dax 431 929 678. Restauration traditionnelle, Centre Animation le Forum 40510 Seignosse. Liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES 2 rue du 49ème RI, BP 18278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

940144-12

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE EN COURS DE PROCEDURE

Désignation de la SELARL JULIEN ALLART 20 rue Arnaud Destroyat, Immeuble Ederena 64100 Bayonne dans la procédure de redressement judiciaire de **ARBORD ET A**, RCS Dax 802 705 020, 19 rue de l'Arrour, ZA de Laubian II 40510 Seignosse avec pour mission d'assister le débiteur dans tous les actes relatifs à la gestion.

940145-12

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

MODERN SECURE (SARL) RCS Dax 803 995 075. Activités liées aux systèmes de sécurité, qui de la pêche, Résidence le Grand Pavois 40130 Capbreton.

940146-12

Mme TROADEC Justine, RM 831205893, 40 Cours Gallieni 40100 Dax.

940147-12

DALLES-PISCINES (SARL) RCS Dax 790 149 298. Fabrication d'éléments en béton pour la construction route d'Ozourt 40380 Poyartin.

940148-12

C3P RENOVATION (SARLU) RCS Dax 823 942 867. Travaux de peinture et vitrerie, 129 route des Pyrénées 40180 Narrosse.

940149-12

M. Julien REQUENA, RCS Dax 801 270 554. Services d'aménagement paysager, 293 route de Narrosse 40180 Candresse.

940150-12

AMASTE (SASU) RCS Dax 812 327 864. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, chemin de Sablaret, Lieudit Congrès 40230 Bénésse-Maremne.

940151-12

Mme Marine RIBEIRO, RCS Dax 825 048 606. Restauration traditionnelle, 157 avenue Georges Clemenceau 40100 Dax.
940152-12

LA CAZUELA RICA (SASU) RCS Dax 839 121 910. Services des traiteurs, 6 B rue des Fusillés 40100 Dax.

940153-12

M. Christophe CLEMENCEAU, RCS Dax 534 761 119. Services d'aménagement paysager, Pascoouaou 40250 Hauriet.

940154-12

ABRENO (SARL) RCS Dax 800 788 648. Travaux de peinture et vitrerie, 6 avenue Jean Lartigau 40130 Capbreton.

940155-12

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

Mme CARINHAS Marie de Lurdes née MONTEIRO CATULO RM 439 681 701. Maçonnerie carrelage plâtrerie 25 rue du Camp de Roussolle, 40130 Capbreton.

940156-12

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

Par jugement du 08/02/2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de : **CHRIS'ANGE (SARL)** Route de Mont-de-Marsan, Zone Commerciale de Péré 40500 Saint-Sever. RCS Mont-de-Marsan : 831 482 344. Registre des métiers : 831482344. Activité : vente d'articles et d'ornements floraux funéraires. Liquidateur : SELARL CHRISTOPHE MANDON, prise en la personne de Me Christophe MANDON, 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. A fixé au 01/01/2019 la date de cessation des paiements. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de SELARL CHRISTOPHE MANDON, prise en la personne de Me Christophe MANDON ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com> dans les 2 mois à compter de la parution au BODACC

940158-12

Par jugement du 08/02/2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a désigné la SELARL JULIEN ALLART, prise en la personne de Me Julien ALLART, 20 rue Arnaud Destroyat, Immeuble Ederena 64100 Bayonne, avec mission d'assurer seul, entièrement, l'administration de l'entreprise dans l'affaire **POMPES FUNEBRES DES GRANDS LACS (SARL)** Zone Industrielle de Pastebuch 40600 Biscarrosse. RCS Mont-de-Marsan et Répertoire des Métiers : 433 945 292.

940159-12

Par jugement du 08/02/2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société **LORCALEX AVENIR (SARL)** 827 chemin de Micheou 40430 Sore. RCS Mont-de-Marsan : 810 657 643. Registre des métiers : 810657643

940160-12

Par jugement du 08/02/2019 le Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de **SC CREATION (SARL)** 555 avenue du Président John Kennedy 40000 Mont-de-Marsan. RCS Mont-de-Marsan : 798 822 474. Registre des métiers : 798822474

940161-12

LES ANNONCES LANDAISES
ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES
Hebdomadaire créé en 1944
édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudé
33000 Bordeaux
Bureaux landais : 12 rue du IV Septembre
40000 Mont-de-Marsan
120 av Georges Clemenceau - 40100 Dax
Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA
Directeur de publication : Guillaume LALAU
Rédaction : Nelly BÉTAILLE
Commission paritaire n° 0623 / 83288
ISSN 1270-704X
Impression COMPO-ECHOS
Imprimerie intégrée

Membre de RéseauHebdoEco

Dépot légal à parution hebdomadaire
Parution le samedi
Tirage moyen : 6 750 exemplaires
Prix de vente : 1,10 €
Abonnement annuel : 29 €



LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

MODE D'EMPLOI

© PIXABAY

Adoptée et publiée en un temps record, la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales met en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, suite à la crise des gilets jaunes. Déchiffrage.

1. EN QUOI CONSISTE-T-ELLE ?

Avec la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales, la volonté de l'État est d'encourager les employeurs à accorder des primes exceptionnelles pour soutenir le pouvoir d'achat de leurs salariés. Il s'agit de verser aux salariés ne dépassant pas une certaine rémunération une prime exonérée d'impôt et de charges sociales. L'exonération concerne ainsi l'impôt sur le revenu et toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle ainsi que différentes taxes et participation de nature fiscale (effort de construction, taxe d'apprentissage) et les contributions formation.

2. QUI CONCERNE-T-ELLE ?

Cette prime peut être versée par tous les employeurs, y compris les travailleurs indépendants, quel que soit leur type d'activité : artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales... Elle ne peut également être versée qu'aux salariés dont la rémunération sur l'année 2018 est inférieure à trois SMIC annuel (calculé pour un an sur la base de la durée légale du travail) soit 53 944,80 euros.

Elle doit être attribuée aux salariés liés par un contrat de travail au 31 décembre 2018 ou à la date de versement si elle est antérieure. Autrement dit, les salariés embauchés début 2019 ne sont pas concernés.

3. QUEL MONTANT ?

Cette prime est d'abord limitée dans son montant puisqu'elle ne doit pas excéder 1 000 euros.

Afin de garantir que cette prime corresponde effectivement à une rémunération supplémentaire et ne puisse pas se substituer à des primes déjà versées, la loi prévoit des garde-fous : la prime exceptionnelle ne peut en aucun cas se substituer à des augmentations ou primes prévues par un accord salarial, le contrat de travail ou les usages de l'entreprise.

4. QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EXONÉRATION ?

Il est possible pour l'entreprise de limiter ses bénéficiaires. Ainsi cette prime exceptionnelle peut être réservée à une partie des salariés dont la rémunération est inférieure à un plafond. Son montant peut aussi varier entre les bénéficiaires en fonction de critères tels que :

- La durée de présence effective sur l'année 2018.
- La durée de travail prévue au contrat de travail.
- Le niveau de rémunération ou de classification.

5. LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD JUSQU'AU 31 MARS

Cette prime exceptionnelle peut être mise en place par les entreprises volontaires entre le 11 décembre 2018 et le 31 mars 2019 : par le biais d'une décision unilatérale (jusqu'au 31 janvier) ou d'un accord collectif (jusqu'au 31 mars). La date du 31 janvier étant passée, l'employeur ne peut plus décider tout seul du versement de la prime de pouvoir d'achat. Il est désormais nécessaire d'utiliser l'une des modalités prévues pour l'adoption d'un accord d'intéressement à savoir :

- Un accord collectif de travail.
- Un accord avec les représentants d'organisations syndicales représentatives de l'entreprise.
- Un accord conclu au sein du comité social et économique (CSE).
- En faisant ratifier par les 2/3 du personnel le projet d'accord proposé.

Attention ! cet accord doit être déposé à la Direccte.

La prime exceptionnelle exonérée prenant fin au 31 mars 2019, il faut donc agir avant cette date.

À noter : le montant de la prime et le cas échéant le plafond limitant les bénéficiaires et les critères de modulation doivent être fixés par l'accord collectif.

Anne-Lise CASTELL – Resohebdoeco et N. B.



L'ÉCONOMIE POUR
COMPRENDRE SA RÉGION

www.facebook.com/resohebdoeco



HOUELLEBECQ SOUS ANTIDÉPRESSEUR

« Sérotonine »

Michel Houellebecq - Flammarion

Bien sûr c'est l'élément incontournable de la rentrée. Il y a ceux qui l'attendent comme le Messie et ceux qui n'achèteront certainement pas ce roman car il est signé Michel Houellebecq. Florent-Claude Labrouste (les considérations à propos de son prénom sont désopilantes) est un ingénieur agronome en pleine dépression. Pour quitter sa petite amie japonaise –dont il a découvert les vidéos pornos sur lesquelles le narrateur ne nous épargne aucun détail scabreux– celui-ci décide tout simplement de disparaître. Dans sa chambre d'hôtel nicotinée, il se remémore ses aventures passées. C'est sous la plume désabusée de l'auteur, que l'on découvre l'autre partie du roman, plus ambitieuse, celle où il est question de la désespérance du monde paysan. Son sens de l'observation, du détail, son ironie sont alors des fulgurances. Narcissique, parfois visionnaire, volontiers provocateur, toujours sans tabous, Houellebecq fait du Houellebecq pour le plus grand plaisir des uns, mais sans grande surprise.

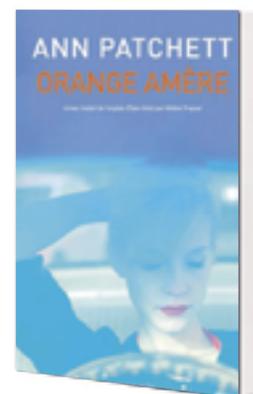


L'INTIME CONVICTION

« Anatomie d'un scandale »

Sarah Vaughan - Préludes

Trois femmes... et un homme. L'une veut le faire condamner : Kate Woodcroft, avocate pénaliste, accro aux sandwiches Marks & Spencer, au gin et au boulot. L'autre veut le sauver : Sophie, son épouse trompée qui le soutient malgré les révélations. La dernière enfin, Olivia, qui l'accuse de viol. Et enfin, il y a James, homme de pouvoir, charismatique, séducteur, au centre de toutes les questions. Le procès s'ouvre et le jeu de chacun peut alors commencer. La condamnation - ou pas - tient seulement à l'intime conviction des jurés et à la force de persuasion de chaque protagoniste. Best-seller international, « Anatomie d'un scandale » est un thriller psychologique à la fois intimiste et politique, un roman palpitant dans lequel le vernis s'effrite peu à peu.



L. A. SENTIMENTAL

« Orange amère »

Ann Patchett - Actes Sud

Il faut être sacrément gonflé pour s'incruster à un baptême, flasher sur la mère du bébé, plaquer femme (enceinte) et enfants pour partir vivre avec elle. En cette année 1964, le parfum des orangers embaume les jardins de Los Angeles. Albert et Beverly vont tout quitter pour s'enfuir ensemble. Ils se marient et ont déjà beaucoup d'enfants : six à eux deux ! Chaque été, tous se retrouvent, tissent des liens, jusqu'au drame. Quelques années plus tard, Franny (le bébé du début) rencontre un auteur à succès qui s'inspire de son vécu pour écrire un roman, ensuite adapté à l'écran. Cette histoire ainsi dévoilée vient alors perturber le fragile équilibre des relations entre les personnages. La construction admirable se lit comme une partition. Roman américain fleuve et subtil, « Orange amère », raconte une histoire familiale à la fois sentimentale et un brin désenchantée.

DESCENDANCE

« L'Amérique derrière moi » - Erwan Desplanques - L'Olivier

C'est la vie ! Il arrive parfois que des événements heureux et tragiques se télescopent. C'est le cas de notre héros trentenaire, qui apprend en même temps qu'il va avoir son premier enfant et que son père est atteint d'un cancer incurable. Dans ce moment charnière, les émotions se ravivent, les souvenirs aussi. Il évoque alors son histoire familiale pleine de rebondissements et ce père fantaisiste, fasciné par les États-Unis. Une passion bien plus complexe qu'il n'y paraît. Erwan Desplanques, installé à Hossegor, a réussi un parfait équilibre entre l'émotion et l'humour. Son récit est tendre, pudique et lumineux. Et c'est dans les dernières pages très intenses que le titre prend tout son sens.

